

LE TRIBUNAL SEIGNEURIAL DE BATISCAN

En retrouvant des notes glanées ici et là, il y a longtemps, sur le tribunal de la seigneurie de Batiscan, nous constatons que nous n'avons pas les noms de tous les juges et de tous les officiers subalternes attachés à ce tribunal, lequel a dû fonctionner de 1680 à 1760.

Pour combler ces lacunes apparentes, il faudrait passer des jours dans les archives trifluviennes; ne le pouvant pas nous laissons cette tâche à qui peut l'accomplir.

JUGES

— *Guillaume de La Rue* — Il exerça la judicature de 1680 à 1689.

Charpentier instruit, il avait épousé Marie Pepin, aux Trois-Rivières en 1663. Après avoir été procureur de la justice du Cap-de-la-Madeleine (1664) il devint tabellion, de 1667 à 1676. En 1673, il était en plus, greffier du tribunal de Champlain. C'est en 1680, sinon auparavant, qu'il préside la justice de Batiscan et qu'il prend le titre de "juge prévost" de Batiscan et de Champlain. Cet artisan de mérite mourut à S.-Anne-de-la-Pérade en 1717.

— *Nicolas Duclos* — Né vers 1667. Il épousa Madeleine Lafond en 1709. Nous avons la certitude qu'il a été juge de 1725 à 1735, il le fut peut-être jusqu'à sa mort, survenue au mois de novembre 1737.

— *Jacques Rouillard dit Saint-Cyr* — Né en 1672; marié en 1702 à Geneviève, fille du notaire François Trottain. Il siège de 1745 à 1748 et décède le 10 décembre 1749, âgé de 77 ans.

— *François-Nicolas Duclos* — Le 18 novembre 1748, il est dit "juge de la juridiction de Batiscan".

— *Monplaisir* — Le successeur du sieur Duclos fut un nommé Monplaisir et nous le trouvons en activité de 1751 à 1757. Lui aussi, dans les actes est appelé "juge prévost". Il ne nous a pas été possible de l'identifier, autrement dit, de savoir s'il était Charles Dézy dit Monplaisir, marié à Geneviève Desrosiers ou Antoine Dizy, dit Monplaisir, marié à Françoise Dubord.

Une question. — Comment expliquer que ces fonctionnaires d'une justice seigneuriale assez modeste, aient pu se qualifier "juges prévosts", alors que cela fut défendu, en 1716, aux juges de la juridiction royale de Montréal?

PROCEUREURS FISCAUX

Les seuls procureurs fiscaux dont nous avons pu relever les noms sont :

— *Charles Le Sieur, sieur de La Pierre* — Il fut en fonction de 1687 au mois de janvier 1697, date de son décès.

Dans un acte notarié du 26 août 1697, sa veuve, Françoise de la Fond, avance que son mari avait été notaire royal, procureur fiscal et greffier à Batiscan.

— *Pierre Le Sieur* — fils du précédent. Peu de mois après la mort de son père, il prend le titre de "substitut du procureur fiscal".

— *Pierre de La Fond, sieur Mongrain* — Mentionné dans un acte du notaire Normandin, en date du 10 avril 1711.

— *Jean de La Fond de Mongrain* — Mentionné dans un acte du 11 janvier 1723. Il est inhumé le 19 août 1744 âgé de 64 ans.

GREFFIERS

— *François Trottain* — En 1687, il déclare dans un inventaire qu'il est "greffier de la juridiction seigneuriale et prévosté de Batiscan". Il occupait encore ces fonctions en 1697.

— *François Duclos* — Il signe en qualité de greffier en 1750 et 1757.

NOTAIRES

— *Antoine Adhémar* — Marié à Québec en 1667, il commence à pratiquer comme notaire et huissier en 1668, dans les seigneuries, du Cap, de Champlain, de Batiscan et de Ste-Anne-de-la-Pérade. En 1687, il alla demeurer à Montréal.

— *Daniel Normandin*—Il épouse à Sorel, Louise Hayot, en 1681, puis exerce la profession de notaire et d'huissier à Batiscan et autres lieux, de 1687 à son décès, le 18 septembre 1729.

— *Charles Le Sieur* — Ce procureur fiscal, en même temps notaire, signe des actes entre les années 1689 et 1696 inclusivement.

— *François Trottain dit Saint-Surin* — Originaire de la Saintonge, il paraît s'établir au Cap-de-la-Madeleine vers 1664, en qualité d'écrivain. Cependant, ce n'est qu'en 1687 que commence son greffe et ce n'est qu'en 1693 qu'il se déclare "notaire royal et garde-notes" dans les seigneuries du Cap, de Champlain, de Sainte-Anne et de Batiscan, où il demeure. Sa femme lui donna plusieurs filles qui toutes se marièrent. Trois d'entre elles épousèrent trois frères Rouillard. Le garde-notes Trottain mourut en 1731.

— *Arnould-Balthazar Pollet* — Domicilié à S.-Anne-de-la-Pérade en 1724, il se marie aux Grondines en 1729. L'année suivante, il obtient une commission pour exercer le notariat dans quatre seigneuries, puis en 1732, il est autorisé à pratiquer dans quatre autres seigneuries, mais on l'interdit de ses fonctions en 1753. Mort à Batiscan en 1756.

— *Joseph Rouillard dit Fonville* — Né en 1668. Il épouse, en 1715, Marie-Charlotte, fille du notaire François Trottain, auquel il succède en 1731. Il décède aux Grondines en 1764.

— *Nicolas Duclos* — Le 3 juillet 1753, il reçoit une commission de notaire royal pour les seigneuries de Batiscan, Champlain et Cap-de-la-Madeleine. Il remplaçait Pollet et signe des actes jusqu'en 1769.

HUISSIERS

Les quatre premiers huissiers de la justice de Batiscan étaient des notaires exerçant dans l'étendue de la seigneurie. Nous n'avons donc qu'à inscrire leurs noms :

— Antoine Adhémar

— Daniel Normandin

— Joseph Rouillard dit Fonville

— Arnould-Balthazar Pollet

—*Aubernon* — Dans les procédures il ne signe que son nom de famille. Ce doit être Gabriel Aubernon marié le 21 février 1757, à Marie-Joseph Trottier, veuve de Louis Blondeau.

* * *

Pour clore, reproduisons une ordonnance typique. Probablement parce qu'ils devaient cumuler divers emplois, les juges seigneuriaux ne siégeaient pas toujours aussi souvent que le désiraient les plaideurs. Mais l'intendant Raudot, homme méthodique, ne pouvait tolérer aucun écart et il se charge, sans réplique possible, de rappeler les fonctionnaires à leur devoir.

“1705, 10 octobre — Jacques Raudot, conseiller du roi “en ses conseils, intendant de justice, police et finances, en la “Nouvelle-France.

“Ayant été informé que les Juges de Champlain et de “Batiscan ne tiennent leurs audiences qu'une fois tous les “mois ce qui oblige les habitants des dites côtes de demander “des audiences extraordinaires pour lesquelles les dits juges “et leurs greffiers se font payer des droits;

“Ordonnons que les dits Juges de Champlain et Batis- “can tiendront leurs audiences toutes les semaines savoir: à “Batiscan, le vendredi, et à Champlain le samedi, suivant “qu'ils avaient coutume de faire”.

E.-Z. MASSICOTTE

QUESTION

Je voudrais bien avoir l'explication de cette phrase de la pétition des marchands anglais de Québec contre le général Murray : “ Les efforts pour faire annuler la mise en accusation contre Claude Panet (son agent dans cette tentative et celui qui travaille à soulever la population contre les sujets britanniques de Votre Majesté) prononcée par un très digne grand juré et pour que le banc ridiculise avec mépris les autres dénonciations honnêtes et judicieuses de ce grand jury”. Quelle est cette mise en accusation contre Jean-Claude Panet, le père du futur orateur de la Chambre d'Assemblée j